

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **4 (1868)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

15 JUIN 1868

4^e année.

N^o 12.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus. — **Prix du numéro, 50 cent.** — **PRIX DES ANNONCES :** 20 cent. la ligne ou son espace. Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.

Les réclamations concernant l'*administration* et l'*expédition* du journal doivent être adressées à M. *Estoppey*, gérant de l'*ÉDUCATEUR*, à *Lausanne*, et tout ce qui regarde la *rédaction*, y compris les journaux d'échange, à M. le professeur *Daguet*, à *Neuchâtel*.

SOMMAIRE. — Circulaire relative à la fête des 5 et 6 août. — Supériorité du cours éducatif du P. Girard pour l'enseignement de la langue maternelle (suite). — Le théâtre dans les écoles. — Discussion grammaticale. — Réunion de la Société pédagogique neuchâteloise. — Réunion des instituteurs fribourgeois à Estavayer. — Partie pratique (le Verbe). — Chronique bibliographique. — Chronique scolaire.

Le Comité directeur de la Société des instituteurs de la Suisse romande et le Comité d'organisation de la fête de 1868

A tous les instituteurs et amis de l'instruction populaire.

Les 5 et 6 août de cette année, les membres de notre Société se réuniront à Lausanne. Ces jours-là s'ouvrira aussi dans cette ville une exposition de travaux scolaires et de moyens d'enseignement.

Dans cette réunion, des questions du plus haut intérêt pour le développement de l'instruction populaire seront agitées, et nous pouvons espérer que chacun des assistants en emportera des lumières nouvelles, dont il fera profiter les écoles confiées à ses soins.

Le but de ces réunions est grand et leur intérêt peut être considérable. Qui ne sait, dans nos cantons favorisés des institutions démocratiques, que l'éducation et l'instruction de tous sont la vraie et peut-être la seule base de la liberté et de l'égalité, par conséquent de la démocratie.

Travailler à l'œuvre de l'éducation populaire, dans toutes ses directions, sous toutes ses faces, c'est contribuer aux progrès de l'humanité en général, au bonheur de notre patrie en particulier.

Et n'est-ce pas dans ces temps où partout le génie de l'homme semble s'évertuer à découvrir des engins meurtriers, n'est-ce pas dans ces temps où l'essor de l'industrie et du commerce, la sécurité des familles et des peuples, le progrès du genre humain sont compromis par la menace permanente de la guerre, n'est-ce pas, disons-nous, dans ces temps-là qu'il importe de réunir comme protestation les soldats de la paix, les ouvriers de l'intelligence, les hommes du progrès, et d'élever bien haut le drapeau de l'éducation populaire.

Ces réunions solennelles des hommes qui comprennent tout ce qu'il y a de grandeur et de force dans un peuple dont chaque membre a la facilité de s'instruire, le pauvre comme le riche, le petit comme le grand, ces réunions doivent avoir un grand écho. Il est du devoir de tous les hommes dont la vie est consacrée à l'enseignement et de tous ceux qui admettent l'importance de la culture de l'esprit et du cœur, d'y apporter le concours de leur présence et de leurs lumières.

Le comité directeur de la Société et le comité d'organisation de la fête, vous convient donc tous, instituteurs et amis de l'instruction, à cette réunion des 5 et 6 août, destinée sans aucun doute à laisser dans les âmes de ceux qui y participeront des souvenirs féconds et durables.

Lausanne, le 12 juin 1868.

Le président de la Société,

CHAPPUIS-VUICHOD

Directeur des Ecoles normales.

Le président du Comité d'organisation,

RUCHONNET

Conseiller d'Etat.

NB. Les questions qui seront traitées aux assemblées des 5 et 6 août sont les suivantes :

1° *Quels sont les moyens les plus propres à combattre les défauts et les*

mauvais penchants des élèves? — Dans quelle mesure la Famille doit-elle concourir avec l'Ecole pour atteindre ce résultat?

2° Quels sont les meilleurs moyens à employer pour l'enseignement de l'orthographe?

— Il a été admis, lors de la réunion de 1866, que tout abonné à l'*Educateur* est par ce seul fait membre de la Société des instituteurs de la Suisse romande. — Des cartes donnant droit à une réduction des prix du chemin de fer pour la réunion de Lausanne seront demandées aux administrations des compagnies, et si, comme nous aimons à l'espérer, cette faveur nous est accordée, ces cartes seront jointes à l'un des prochains numéros de l'*Educateur*, avec le programme de la fête.

Les sections, conférences ou sociétés de chant composées d'instituteurs, sont priées d'étudier soigneusement les chœurs de la fête. Une répétition générale aura lieu le matin du premier jour, de 9 à 10 heures.



Supériorité du cours éducatif du Père Girard pour l'enseignement de la langue maternelle

*mémoire lu par M. DUBOIS, à la Société jurassienne d'émulation,
réunie à Saint-Imier le 2 octobre 1867.*

(Suite.)

Un homme de bien, aujourd'hui justement célèbre comme homme d'école, contemporain de Vinet, le P. Girard, consacrait en même temps que lui toute sa sollicitude à la jeunesse de sa patrie. Désolé de la sécheresse rebutante des méthodes alors en usage pour l'enseignement de la langue française, il conçut et rédigea cet admirable plan d'éducation intitulé de *l'Enseignement régulier de la langue maternelle*, ouvrage qui lui valut le grand prix Montyon de 6000 fr., décerné par l'Académie française en 1844. Joignant l'exemple au précepte, il réalisa lui-même son plan, en publiant l'année suivante les manuscrits précédemment rédigés pour son école de Fribourg, sous le nom de *Cours éducatif de langue maternelle*. Ce cours est composé de trois parties parallèles, la syntaxe, la conjugaison et le vocabulaire, qui sont menées de front presque dès le commencement, et de trois parties successives et progressives, savoir : *syntaxe de la proposition, syntaxe de la phrase de deux propositions et syntaxe de la période*, c'est-à-dire de la phrase de trois propositions et plus.

Quittant les voies battues, l'auteur suit une marche diamétrale-

ment opposée à celle de ses devanciers. Sa syntaxe, qui procède par synthèse et du simple au composé, contient, sous une forme attrayante, tous les développements que l'on trouve dans les deux espèces d'analyse des auteurs cités plus haut. Les vingt-quatre premières leçons sont destinées à faire connaître les noms, les articles et les adjectifs. Puis vient la proposition de trois parties toutes simples, et présentée sous toutes ses formes possibles. Chaque partie est l'objet d'une étude détaillée, tant pour les mots dont elle est formée que pour la place qu'elle occupe dans l'ensemble. Chemin faisant, l'élève trouve les définitions des nouveaux éléments que la construction amène, ainsi que leurs divers usages et leur orthographe relative. Les idiotismes, les figures dites de grammaire, les locutions figurées, tout est passé en revue en son temps. La proposition se charge de plus en plus de déterminatifs de toutes sortes et de compléments ; toutes les parties deviennent complexes jusqu'à présenter la plus grande réunion de mots qui puisse dépendre d'un seul verbe. Une multitude d'exemples, tous mesurés au degré des forces intellectuelles de l'élève, tous ayant un but instructif et moral, servent à graver dans l'esprit l'enseignement grammatical. Ces exemples n'ont pas la prétention d'être classiques et ne doivent rien, du moins pour la forme, à Massillon, Bossuet, Racine, Voltaire, ni à J.-J. Rousseau. Ils ont été créés pour le besoin de la cause et n'en sont que meilleurs. Ils sont simples ; ils expriment des choses appartenant au monde de l'enfant : ses devoirs, ses relations, ses besoins, sa conduite, sa famille, sa patrie ; ou bien ils décrivent la nature, les plantes, les animaux, le ciel, les astres, et élèvent la pensée vers le Créateur. — La conjugaison n'est plus ici un recueil desséchant des formes des verbes réguliers et irréguliers, comme celui de Poitevin. Tout y est idées ; tout y est substantiel comme dans la syntaxe. Au lieu de répéter en une fois tous les temps d'un même verbe, on rapproche tous les verbes qui se conjuguent d'une certaine manière à un certain temps. On leur donne un sujet et un objet ou un terme. Le maître cite des exemples ; l'élève est appelé à en composer à son tour, ce qui tient son esprit en éveil, l'habitue à exprimer ses pensées clairement, correctement, et le conduit peu à peu à la composition, couronnement de l'enseignement élémentaire.

Le vocabulaire ne donne ni définition, ni étymologie, mais il groupe ensemble des mots dérivés de même terminaison ou de même préfixe; il étudie les modifications que subissent les radicaux avant de recevoir cette terminaison; puis chacun de ces mots est placé dans une phrase. Le plus souvent les autres mots qui l'accompagnent en font suffisamment ressortir les sens, sinon le maître est le dictionnaire vivant de la classe. L'élève est aussi appelé à placer le mot dans une phrase de son invention. Lorsqu'il en a saisi la signification, il réussit assez bien.

La phrase d'une seule proposition n'admet pas toutes les formes du verbe; quelques-unes ne paraissent que dans celles de deux ou plusieurs propositions. Aussi la première partie du Cours laisse-t-elle complètement de côté le mode subjonctif, c'est l'objet du second cours; ceci nous paraît être une lacune. Sans insister longuement sur les conjugaisons, il faudrait dans le premier cours apprendre les verbes *avoir* et *être*, les paradigmes de 4 conjugaisons et un modèle de verbes intransitifs prenant l'auxiliaire *être*. Nous convenons que ce serait une atteinte à la méthode, qui ne présente jamais les matériaux qu'en œuvre; mais l'enfant, comme le maître, en parlant, ayant besoin de tous les temps et de tous les modes, il est bon qu'il en fasse connaissance de bonne heure.

Le second cours étudie d'une manière fort détaillée et plus clairement que dans aucun autre ouvrage, cette partie si difficile de la grammaire: la concordance des temps. Vient ensuite l'étude des phrases logiques. L'auteur appelle *phrase logique*, une combinaison de deux pensées distinctes, qui toutes deux peuvent s'énoncer et s'énoncent souvent séparément, chacune ayant isolément un sens complet. Il en distingue 19 sortes, caractérisées par des formules et des noms particuliers. Ici, le vocabulaire étudie la dérivation par familles de mots avec mélange d'homonymes.

Le troisième cours traite des périodes et des syllogismes. La conjugaison est remplacée par des compositions graduées, lettres, narrations, descriptions, petits discours et dialogues. Ces compositions paraissent très-difficiles à première vue pour des enfants. En les leur donnant sans préparation préalable, comme c'est le cas dans beaucoup d'écoles, ils ne pourraient pas s'en tirer; mais il en est autrement pour

les élèves du cours de langue; ces compositions sont des résumés des idées qu'ils ont étudiées longuement dans les deux premières parties et dont ils poursuivent l'étude dans la troisième. Le vocabulaire donne les règles les plus indispensables de la versification, les locutions figurées et des éléments de mythologie pour l'intelligence des poètes français. (A suivre.)

LE THÉÂTRE DANS LES ÉCOLES

Chêne-Thônex, le 10 mai 1868.

Monsieur le rédacteur,

Comme vous l'avez dit, il est bon que toutes les idées puissent se manifester dans notre revue pédagogique, et c'est en vertu de ce principe que je viens aujourd'hui vous communiquer celles que m'a suggérées la lecture de votre dernier article sur le théâtre dans les écoles.

Je suis d'avis que ce genre d'exercice ne doit pas être négligé; j'y vois des avantages incontestables au point de vue éducatif, et, quant aux facultés de l'enfant, je crois qu'elles y gagnent réellement.

En effet, pourquoi n'éveillerait-on pas de bonne heure chez celui-ci le goût des jouissances artistiques, et ne lui fournirait-on pas les moyens de charmer plus tard ses loisirs? La récitation n'est-elle pas d'ailleurs un excellent moyen d'habituer l'élève à un langage correct, à une meilleure prononciation, et de lui donner, dans la tenue et les gestes, cette aisance et cette grâce qu'on se plaît à rencontrer? Et puis, que de leçons utiles pourront lui être données ainsi! Revêtant une forme plus animée, elles seront d'autant mieux saisies et par conséquent plus profitables.

Je sais fort bien que les pièces de théâtre pour la jeunesse n'abondent pas; qu'il est difficile à cet égard de faire un bon choix; qu'il serait même ridicule ou imprudent de faire remplir à des enfants certains rôles peu en rapport avec leur âge ou avec leurs connaissances. Mais, est-ce à dire que le théâtre soit mauvais et qu'il doive être tout-à-fait éliminé, banni de nos écoles? Je ne le pense pas; je crois, au contraire, que si les avantages de ces petites représentations étaient bien connus et hautement proclamés, il ne manquerait pas de personnes pour les encourager et les multiplier par la publication de pièces nouvelles marquées au coin de la simplicité et du bon goût.

On le voit, il ne s'agit pas de guinder l'enfant pour le mettre à la hauteur de beaux sentiments, mais bien de le moraliser tout en le récréant.

On paraît craindre que certains enfants ne perdent leur modestie et ne s'enflent d'orgueil parce qu'ils auront joué en présence du public. Mais

alors, chaque fois que ces mêmes élèves obtiendront un succès dans le cours de leurs études, un récompense de leur maître ou de leurs parents, un éloge, une parole d'encouragement, on devra nécessairement éprouver semblable crainte, et, de peur d'exciter en eux ce sentiment de vanité, s'abstenir de tout ce qui pourrait le faire naître. Or, à mon avis, ce serait bien là précisément élever l'enfant comme dans une serre chaude, c'est-à-dire l'éloigner d'une manière absolue de tout ce qui pourrait retarder l'éclosion, le développement de ces sentiments qu'il porte en lui et qu'il faudra pourtant combattre tôt ou tard. Pourquoi ne pas le mettre en présence de cet orgueil qu'on redoute? Ne sera-t-il pas plus facile à l'instituteur de vaincre un tel défaut dès qu'une occasion l'aura mis à nu?

Quant aux jalousies que peut exciter le choix des acteurs, je n'en suis pas en peine, et cela pour les motifs indiqués plus haut. J'ajouterai seulement que dans une école où se trouvent tant d'aptitudes diverses, il est à remarquer que souvent tel élève, peu disposé du reste aux études sérieuses, sera stimulé, encouragé par un travail d'un autre genre, plus attrayant pour lui. Ce fait existant, il convient de l'utiliser au profit de l'élève, qui, ayant enfin une occasion d'exercer les facultés dont il est particulièrement doué, sentira mieux tout le parti qu'il en peut tirer, et, dans la suite, s'appliquera peut-être à d'autres études rebutées jusque-là.

Si je me montre partisan aussi décidé des représentations données par les élèves, c'est que cette année, pour la première fois, j'en ai fait l'essai dans mon école, et je puis dire que cet essai a réussi au-delà de mes espérances. C'est le dimanche 23 février dernier qu'a eu lieu cette soirée; elle était donnée au bénéfice des pauvres de la commune; deux scènes comiques, quatre chœurs et quelques mélodies et duos en composaient le programme. Le résultat a été des plus réjouissants. J'ai pu constater de la bonne volonté chez les enfants, et un plaisir vrai chez leurs parents et dans la population entière, qui prenait un vif intérêt à la réussite de cette petite fête. De plus, une recette de cent francs environ est venue augmenter les ressources destinées aux indigents.

En présence de ce résultat, obtenu sans trop de peine et sans que les travaux habituels en aient souffert, je me suis promis d'organiser chaque année une séance semblable.

Ai-je tort ou raison d'introduire cet usage? Des inconvénients graves mais encore inaperçus viendront-ils balancer les avantages que je vous ai signalés? C'est ce que l'avenir me démontrera sans doute.

En tout cas, je suis bien aise de pouvoir citer ici, en terminant, le passage suivant extrait d'une brochure publiée il y a quelque temps par M. l'inspecteur Cambessedès.

« Outre les cours et les leçons du soir, MM. les régents ne pourraient-ils
» pas organiser maintenant, pour chaque commune, des réunions dans
» lesquelles on ferait de bonnes lectures, on étudierait des chants et des
» morceaux littéraires, afin de pouvoir, à un moment donné, organiser
» des séances publiques, intéressantes et agréables, dont le produit serait
» destiné au soulagement des malheureux.

» Ne serait-ce que pour opposer une barrière à l'introduction, chez
» nous, de tant de chansons obscènes et de poésies décolletées, que les
» instituteurs devraient avoir à cœur de provoquer ces réunions, desti-
» nées à former le goût de ceux qui y prendraient part. »

Bien que M. Cambessedès n'entende parler ici que des jeunes gens sortis
des classes, il est indispensable, suivant moi, pour assurer le succès de
ces réunions, d'y préparer les enfants pendant leur séjour à l'école.

Agréez, etc.

Jean PELLETIER.

DISCUSSION GRAMMATICALE

L'un de nos correspondants, qui est en même temps un homme de lettres connu par la publication d'écrits intéressants de littérature nationale, nous écrivait dernièrement pour signaler certaines fautes de style et de grammaire qu'il a cru remarquer dans notre revue. Il citait entr'autres cette phrase extraite d'un problème d'arithmétique : quel était le prix d'achat par quintal, sachant... Cette phrase sans doute ne serait pas correcte si elle n'était elliptique, absolument comme celle que nous extrayons en ce moment de l'*Union des instituteurs*, feuille que publie à Paris M. Guerrier de Haupt, pédagogue distingué. Voici la phrase de M. de Haupt et que nous soumettons en même temps à nos lecteurs comme problème d'arithmétique appliquée :

» Pour aller du village A à la ville C, on suit un chemin vicinal A P, perpendiculaire à la route impériale B C et ensuite cette route impériale de P en C. On demande quelle économie de temps on réaliserait s'il existait une route directe A C, sachant que l'on parcourt A P en une heure 25 minutes et P C en 2 heures 45 minutes. »

Nous ne pouvons pas non plus partager la manière de voir de notre correspondant en ce qui concerne la phrase suivante extraite du même article : « ils sont priés de nous en communiquer leur solution, » c'est-à-dire leur solution à eux. Seulement, dans ce cas il eût peut-être été plus correct de mettre le pluriel. Notre honorable collaborateur demandait encore : si c'était par erreur typographique que M. Ayer, page 163,

donne des temps composés à l'impératif. M. Ayer, auquel nous avons communiqué la lettre de notre correspondant, y a fait une réponse que l'intérêt qui s'attache aux questions de ce genre nous engage à publier. La voici :

« L'observation de M** quant à l'impératif ne prouve qu'une chose, c'est qu'il est aussi peu raisonnable de chercher dans une grammaire élémentaire toutes les formes grammaticales d'une langue que de vouloir trouver tous les faits historiques dans un abrégé d'histoire pour les écoles. Il est très vrai que la plupart des grammaires élémentaires ne parlent pas de la forme composée de l'impératif; mais cette forme n'en existe pas moins dans l'usage de la langue, et un instituteur qui dira à ses élèves : *Ayez fini votre tâche quand je reviendrai*, aura parlé d'une manière très correcte, quoi que puissent prétendre Chapsal et ses adorateurs. Voici du reste mes autorités; je ne cite que les principales :

» Beanzée (*Grammaire générale*, II. 219-222) admet un temps composé de l'impératif et donne entre autres exemples celui-ci : *Ayez lu ce livre quand je reviendrai*.

» Boniface (*Grammaire française*, p. 38) appelle cette forme : *futur antérieur* de l'impératif, *aie écrit tu lettre quand j'arriverai*, et il ajoute : la plupart des grammairiens omettent ce temps, qui existe réellement dans la langue.

» Bescherelle (*Dictionnaire national*, v^o impératif) : l'impératif a aussi un temps composé, qui ne figure dans presque aucune grammaire, bien qu'il soit d'un usage assez commun dans la langue *Ayez fini, ayez fait quand j'arriverai*.

» Jullien (*Cours supérieur de grammaire*, I. 121) admet également, dans ses paradigmes de conjugaison, une forme composée de l'impératif, qu'il appelle *passé indéterminé* : *Aie frappé*.

» Quant à l'emploi de *mais* dans la phrase : *L'autruche a des ailes, mais elle ne peut pas voler*, je renvoie M** au *dictionnaire de l'Académie*, qui lui apprendra, par de nombreux exemples, que cette conjonction sert à lier deux propositions exprimant des pensées entre lesquelles il y a un rapport adversatif; en d'autres termes, la conjonction *mais* marque : 1^o une *opposition*, quand la seconde proposition dit le contraire de la première : *Le soleil ne tourne pas autour de la terre, mais la terre tourne autour du soleil*; 2^o une *restriction*, quand la seconde proposition nie la conséquence que l'on pourrait tirer de la première, comme dans le vers de Racine : *J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer*. Ainsi, de ce que l'autruche a des ailes on pourrait croire qu'elle peut voler;

c'est précisément ce que nie la proposition amenée par la conjonction *mais*, qui marque ici, non pas une opposition directe, mais une simple restriction. »



RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHATELOISE

à Colombier, le 29 juin prochain.

Une circulaire, signée de M. Grisel, président, et Soguel, secrétaire du Comité central, fait connaître que l'utile et modeste fête de chant, qui réunit chaque année les instituteurs neuchâtelois, aura lieu à Colombier lundi 29 juin. Le prix du diner est fixé à 2 fr. 50 c.

La circulaire rappelle aux sociétaires la question des *travaux de concours* qui doivent lui être remis pour le 6 août; elle remercie les six sections de la Société de l'appui qu'elles ont prêté au Comité central dans la question des pensions de retraite et pensions supplémentaires et finit par inviter d'une manière pressante tous les instituteurs à se rendre à la réunion de Lausanne les 5 et 6 août prochain.



RÉUNION DES INSTITUTEURS FRIBOURGEOIS A ESTAVAYER

(Suite.)

Par une inadvertance de copiste, une omission regrettable a eu lieu dans notre compte-rendu de la *fête d'Estavayer*. Il s'agit de la présence d'un délégué de la Société pédagogique neuchâteloise qui était mentionnée en ces termes dans l'original de notre manuscrit :

« La Société pédagogique du canton de Neuchâtel était représentée par M. Jacot-Dubied, instituteur primaire attaché aux écoles municipales de la ville de Neuchâtel. M. Jacot a prononcé en cette qualité un discours empreint des sentiments les plus fraternels et les plus patriotiques. »

C'était là tout ce que nous disions, nous étant, à dessein, abstenu d'analyser les toasts et les autres discours, ce qui nous aurait mené trop loin. Mais, puisque nous sommes obligés d'y revenir, nous rappellerons quelques-unes des idées émises par M. Jacot dans son *speech* quasi-officiel de délégué :

« Ce beau jour qui nous réunit ici, Fribourgeois, Vaudois, Neuchâtelois, dans le même culte de l'unité, des lumières, de l'instruction mutuelle, à qui le devons-nous? D'abord, à la Société romande, mère de notre union; c'est, en second lieu, à l'*Educateur*, notre organe, et à son rédacteur; c'est, en troisième lieu et par dessus tout, à l'esprit qui nous anime, l'esprit suisse. Oui, messieurs, la bannière rouge et blanche de la Confé-

dération n'est pas celle des militaires seulement, c'est l'étendard aussi des instituteurs, ces soldats du progrès. Fribourgeois! Neuchâtel vous tend la main avec bonheur! Nos rapports se sont multipliés depuis quelques années et nous nous en félicitons. Le 29 juin, c'est le jour de notre réunion de chant à Colombier, de la fête cantonale de chant des instituteurs; venez-y, messieurs et chers amis, vous y serez accueillis comme des frères. »

PARTIE PRATIQUE¹

EXPLICATION DU VERBE

SELON LA MÉTHODE WACQUEZ-LALO.

Après avoir fait connaître la méthode Wacquez-Lalo, quant aux principes qui en forment la base fondamentale, nous en avons donné des exemples, tantôt abrégés, tantôt par un extrait littéral. Nous transcrivons aujourd'hui à l'usage des instituteurs, le chapitre relatif au verbe, que M. Wacquez appelle avec raison : LE MAÎTRE-MOT.

Chapitre X

D'un maître-mot qui change de formes selon les circonstances et selon les temps.

1. Vous m'avez expliqué jusqu'ici que vous avez des noms : noms communs, noms propres et noms composés, par lesquels vous désignez les métiers, comme *charpentier, serrurier*; ou les familles, comme *Legrand, Dujardin*; ou encore les personnes d'une même famille, comme *Pierre et Jules*.

Vous m'avez expliqué ensuite que vous avez des mots qui vous dispensent de répéter constamment ces noms, et que nous sommes convenus d'appeler pronoms, comme *il, lui, celui*, et d'autres mots encore par lesquels vous indiquez les qualités, ou même les degrés de qualité, (nous venons d'adopter pour ces derniers les termes de *qualificatifs et comparatifs*); puis enfin de petits mots au moyen desquels vous annoncez que vous allez parler d'un homme. Voilà bien des mots, tous mots très importants : noms, pronoms, qualificatifs, plus ce petit dernier mot auquel nous reviendrons.

2. Cherchons ensemble si, avec tous les mots que vous m'avez expliqués, nous pouvons exprimer tout ce que nous voulons dire. Voyons, je m'adresse à toi, et je dis : *Tu maçon*. Comprends-tu?

— Non. Il manque quelque chose pour comprendre.

3. Que manque-t-il, selon toi?

— Si vous disiez : *Tu es maçon*, je comprendrais.

1. La surabondance des matières et le manque de temps pour examiner les nombreuses solutions des problèmes d'arithmétique de notre avant dernier numéro, dont quelques-unes ne nous sont parvenues que ces jours-ci, nous forcent à renvoyer à notre prochaine livraison la publication de la solution promise pour aujourd'hui.

4. Que comprendrais-tu?
— Je comprendrais que *je suis maçon*.
5. Et si je disais de ton camarade : *Il maçon*?
— Il faudrait dire : *Il est maçon*.
6. Maintenant, je m'adresse à vous tous, et je dis : *Vous maçons*.
— Non. *Vous êtes maçons*.
7. C'est vrai. Réponds-moi au nom de tous.
— *Nous sommes maçons*.
8. Et comment diras-tu pour désigner tous tes camarades ?
— *Ils sont maçons*.
9. Voilà des manières de parler que je suis curieux de comparer. Réunissons-les sur le tableau

Je suis	} maçon ;	Nous sommes	} maçons.
Tu es		Vous êtes	
Il est		Ils sont	

Est-ce ainsi que vous dites ? Et vous comprenez bien ?

— Parfaitement.

10. Et quand je disais :

Je	} maçon ;	Nous	} maçons.
Tu		Vous	
Il		Ils	

cela ne pouvait se comprendre ?

— Pas du tout.

11. Ma manière de parler n'était donc pas complète ?

— Non. Il manquait chaque fois un mot.

12. Quel mot ?

— *Suis, es, est, sommes, êtes, sont*.

13. C'est vrai. Alors en employant ces mots, la manière de parler est complète, et tout le monde peut comprendre ?

— Tout le monde.

14. Et par cette manière de parler, tu dis tout ce que tu as envie de dire dans le moment ?

— Sans doute.

15. Je voudrais bien en avoir la preuve. Supposons que tu me dis : *Je suis maçon*, sans ajouter un seul mot. Alors je te demande : *Quand es-tu maçon ?* Que répondras-tu ?

— Je répondrai *maintenant*. Ces mots, *je suis maçon*, signifient cela.

16. Comment ces trois petits mots à eux seuls, *je suis maçon*, signifieraient que tu es maçon présentement, c'est-à-dire dans le temps présent, dans le moment même où tu parles ? Et bien mieux, ce serait ce seul mot *suis* qui signifie tout cela ? Voilà un admirable mot qui en dit plus qu'il n'est gros. Et qu'indiquez-vous par les autres manières qui suivent : *je suis maçon* ?

— Toutes ces manières de parler

Je suis	} maçon ;	Nous sommes	} maçons,
Tu es		Vous êtes	
Il est		Ils sont	

indiquent aussi ce qui est dans le *temps présent*.



CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Manuels de géographie.

Nous recevons une correspondance du canton de Vaud relative à l'*Esquisse de la terre*, de *Guinand*, qu'on regrette d'avoir vu supplanter par un autre manuel qu'on aurait, en quelque sorte, à force d'obsessions, imposé aux instituteurs.

L'auteur de ces lignes attribue à l'introduction de l'ouvrage de *Guinand* les premiers progrès faits dans l'enseignement géographique. « C'est de puis l'apparition de ce livre que nous connaissons physiquement et politiquement la terre. Unissons-nous, conclut le correspondant, pour patroner énergiquement l'*Esquisse de la terre*. Ne nous laissons pas séduire par les prétendus innovateurs, qui ne sont la plupart du temps que d'effrontés plagiaires ou de maladroits compilateurs.

» Un reproche bien injuste que l'on fait à *Guinand*, c'est de se servir de phrases elliptiques et d'avoir écrit à bâtons rompus, comme ils disent. Si *M. Guinand* n'a pas cru devoir arrondir et délayer ses phrases, c'est qu'il a voulu laisser à l'instituteur le soin de développer le sens de ses indications rapides ; il ne fait pas de l'instituteur une machine. »

Nous ne connaissons pas le manuel de géographie auquel fait allusion notre correspondant vaudois. Mais dans une chose aussi sérieuse que l'adoption d'un manuel, les obsessions et la camaraderie ne devraient jamais jouer un rôle. Les *faiseurs de livres* (avec les livres des autres) ne manquent pas depuis quelques années dans notre terre romande. C'est aux instituteurs à empêcher que l'ivraie n'étouffe le bon grain.

Quarante-huit chants composés pour les écoles et les pensionnats, par *R. BECKER*, instituteur à l'école moyenne de Moudon. — 1^{re} série, 24 chants. Prix : 30 cent.

Parmi les recueils de chants publiés jusqu'ici pour les écoles primaires, il en est un que la plus grande partie des instituteurs ne connaissent peut-être pas assez ; je veux parler de celui qu'a publié, l'année dernière, *M. Becker*, instituteur au collège de Moudon. La simplicité, l'arrangement des parties, la variété des morceaux et avec cela la modicité de son prix (24 chants pour 30 cent.) en constituent l'un des plus charmants recueils qui aient paru depuis longtemps. J'engage beaucoup mes collègues à en faire eux-mêmes l'expérience. Il serait seulement à désirer que le nombre des chants essentiellement religieux fût plus grand, attendu que beaucoup d'instituteurs puisent dans ces recueils des morceaux qu'ils exécutent dans le temple avec leurs élèves.

A. AMAUDRUZ, instituteur.



CHRONIQUE SCOLAIRE

Fête des 5 et 6 août. — Nous avons le plaisir d'apprendre que la municipalité de Lausanne vient de voter un subside de 500 fr. pour la prochaine fête des instituteurs et l'exposition scolaire.

VAUD. — Les lecteurs de notre Revue apprendront avec beaucoup de plaisir la nomination de M. Chappuis-Vuichoud, président de la société romande et notre délégué à Paris aux fonctions de directeur des écoles normales de ce canton. La sollicitude qu'il a toujours montrée pour les intérêts de la classe enseignante et dont il a donné des preuves en maintes circonstances, est un sûr garant du zèle avec lequel il se vouera aux fonctions délicates et importantes auxquelles vient de l'appeler le Conseil d'Etat. A. D.

— Le département de l'instruction publique et des cultes vient de publiés un compte-rendu pour 1867, qui est rédigé avec beaucoup de soin et offre un grand intérêt, soit par les renseignements détaillés et précis qu'il offre sur les écoles, soit par les tableaux statistiques très bien faits qui l'accompagnent et ont dû coûter beaucoup de travail. Cet excellent rapport inaugure dignement l'entrée en fonctions du nouveau directeur de l'instruction publique, M. Ruchonnet. Nous en donnons ici une courte analyse.

La pénurie des régents qui se faisait précédemment sentir a cessé et cet état de chose permettra de mettre plus de sévérité dans l'admission des élèves-maitres. Le programme détaillé qui avait été élaboré par une commission d'experts a été remplacé, à la demande du corps enseignant, par un plan d'études plus court. L'institution des inspecteurs est en pleine activité et rend de bons services à l'enseignement. Le tableau des leçons à donner dans chaque classe, affiché dans chaque salle d'école a mis fin à l'arbitraire de l'enseignement. Le nouveau psautier a été introduit dans la plupart des écoles. Une grammaire nouvelle est attendue par la commission intercantonale des livres. Le manuel de M. Daguët sur l'histoire de la Suisse a été adopté; on y a joint pour les écoles protestantes la biographie de quelques réformateurs. Une tournée faite dans les écoles par un professeur de gymnastique a constaté le peu de zèle qu'on met à l'enseignement de cette partie. Désirant associer le canton à tous les progrès accomplis dans d'autres pays, le gouvernement a donné 400 fr. à la société des instituteurs de la Suisse romande pour envoyer des délégués à Paris. Cette même société se réunira à Lausanne en août. En attendant, les conférences de cercles et de districts vont leur train. Beaucoup d'écoles ont été dédoublées, d'autres réunies. La conduite des instituteurs a donné lieu à un très petit nombre de plaintes. Cet état de chose réjouissant est dû avant tout à l'excellent esprit des instituteurs. Il peut aussi être attribué à la bonne influence qu'exerce le contrôle des inspecteurs qui s'entendent entr'eux pour la marche à suivre dans la surveillance morale et en cas de difficultés entre le régent et la commune. Le mal est ainsi ordinairement coupé à sa racine. Un défaut assez fréquent des instituteurs, c'est de négliger les plus jeunes enfants. Les écoles d'été ne sont pas tenues non plus avec la régularité et le zèle désirables. On signale en revanche des progrès considérables dans la direction éducative donnée aux écoles. L'examen des recrues pour la lecture, l'écriture et le calcul a donné pour résultat 117 bien, 826 passables, 26 mal et 3 très mal. Le contrôle des commissions d'écoles se fait d'une façon très inéga-

le. Les absences sont toujours la plaie des écoles. Sur 32,000 enfants qui fréquentent les écoles, on compte 443,000 absences, 777 dénonciations et 525 amendes. Les écoles se répartissent comme suit :

728 pour les enfants de 7 à 16 ; 444 écoles enfantines ; 524 écoles d'enfants des deux sexes ; 402 écoles de garçons seulement ; 402 écoles de filles seulement ; 287 écoles d'ouvrages.

Le nombre total des hommes enseignants est de 552 et celui des institutrices s'élève à 343, total 895. Le traitement des instituteurs se compose 1° d'un traitement fait par la commune et dont le minimum est de 800 fr. pour les brevets définitifs ; 2° d'un écolage de 3 fr. et 3° d'une augmentation de l'Etat par années du service. Les porteurs de brevets provisoires ne touchent que 500 fr. Les dépenses totales de l'Etat pour l'instruction publique s'élèvent à 668,000 fr. Le corps enseignant primaire a une bibliothèque de 3418 volumes dont le bibliothécaire perçoit 300 fr. Il y a en outre 441 bibliothèques populaires comptant 79,548 volumes. L'école normale des garçons compte 70 élèves et celle des filles 38. Le canton de Vaud a 49 écoles secondaires dont quelques-unes ouvertes aux deux sexes et 42 écoles moyennes. Le collège cantonal a un total de 244 élèves. L'académie compte 234 étudiants dont 440 Vaudois, 52 Suisses d'autres cantons et 30 étrangers à la Suisse. Lausanne a en outre une école spéciale pour les arts techniques de 30 élèves.

Tel est très en résumé le contenu du compte-rendu du département de l'instruction publique. Nous faisons naturellement abstraction de ce qui concerne les cultes. Mais nous engageons ceux qui aiment l'instruction à se procurer la brochure que nous n'avons fait qu'analyser et qui, nous le répétons, est à la fois intéressante et très instructive, grâce surtout aux tableaux synoptiques précieux qui en sont le vivant commentaire. A. D.

TESSIN. — Le Tessin a fait une nouvelle perte dans la personne du riche et généreux citoyen Jacques Ciani, frère de ce Philippe Ciani dont l'*Educateur* a donné une notice nécrologique dans son numéro du 15 janvier 1868. Jacques Ciani était Lombard d'origine et fut l'un des trois députés de ce pays qui allèrent demander à Paris en 1814 à l'empereur d'Autriche François 1^{er}, la réalisation des promesses faites par ce prince à l'Italie et l'octroi d'une constitution. « J'ai conquis la Lombardie, la Lombardie doit m'obéir et là c'est toute la constitution que je vous donne. »

Après avoir lutté en vain avec les patriotes détenus ensuite au Spielberg contre la domination autrichienne, Ciani, assez heureux pour échapper au plomb de Venise et au *carcere duro* de la Moravie, s'établit dans le Tessin, où il continua la guerre contre l'Autriche à coups de brochures et de journaux. Entouré d'une élite de réfugiés : hommes de lettres, artistes, gentils hommes, Ciani se rendit bientôt cher à son pays d'adoption par ses libéralités et ses bienfaits. La société d'utilité publique, la caisse d'épargne, la banque, le Port de Mélide, le tissage de la soie, les bateaux à vapeur, la société de secours mutuels, toutes ces entreprises utiles l'eurent pour chef ou associé. Président de la société des tireurs, tireur très-habile lui-même et couronné plus d'une fois, il fondait une école d'enseignement mutuel et l'installait splendidement dans un couvent abandonné à Lugano, donnant ainsi déjà cet exemple de l'alliance trop rare chez nous de l'amour de l'éducation, des qualités militaires et de la poursuite du bien-être matériel de ses concitoyens. Un trait caractéristique dans la biographie de J. Ciani, c'est l'appel continuel qu'il faisait au

devoir. Au rebours de maint autre politique démocrate, le mot de *devoir* sortait plus fréquemment de sa bouche que celui de *droit*. « Le *Devoir*, dit-il, est le premier *devoir* de la vie civile. » Aussi son nom mérite-t-il d'être conservé pour l'honneur de la patrie et de l'humanité qu'il a si noblement servies.



Avis aux instituteurs du district de Lausanne
et à ceux des districts voisins.

Le 21 juin courant, à 6 heures du soir, aura lieu à Lausanne, dans la grande salle de l'hôtel de France, une réunion des membres de la Société des instituteurs de la Suisse romande pour étudier les chœurs de la fête du 5 et 6 août prochain.

Les membres les plus rapprochés de cette localité sont cordialement invités à y prendre part.



Les occupations exceptionnelles dont je suis actuellement surchargé ne me permettant pas de répondre aux nombreux instituteurs et autres amis qui ont bien voulu m'adresser leurs félicitations et leurs vœux à l'occasion de ma nomination aux fonctions de directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, je les prie de ne pas interpréter mon silence comme de l'indifférence à ce témoignage d'affection qui m'est bien cher et dont je les remercie infiniment. Il est pour moi un précieux encouragement et une douce compensation des attaques indirectes dont j'ai été l'objet de la part de certains organes de la presse, qui ne réussiront du reste point à me faire sortir du silence que je suis résolu à garder à l'avenir en pareille occurrence. J'accomplirai mon *devoir* au plus près de ma conscience, sans m'inquiéter des envieux ou des détracteurs que je pourrai rencontrer sur ma route.

Lausanne, le 12 juin 1868.

CHAPPUIS-VUICHOD.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

ANNONCES

MANUEL DE CHRONOLOGIE SUISSE

par un ancien instituteur.

En vente chez Fréd. VORUZ, Cité-Dessous, 12, Lausanne.

Prix : 14 fr. le cent ; 20 centimes l'exemplaire.

AVIS. Un instituteur bernois désire faire un séjour de 10 à 12 semaines, à partir du milieu de juin, dans la Suisse romande, de préférence chez un instituteur, pour s'exercer dans la langue française. Il aimerait recevoir quelques leçons. — Adresser les offres, avec l'indication du prix, sous les initiales J. A. B., au gérant de l'*Educateur*, à Lausanne.

AVIS. On peut se procurer, en s'adressant *franco* à M. ESTOPPEY, gérant de l'*Educateur*, à Lausanne : 1° Les années 1865, 1866 et 1867 de ce journal, formant trois beaux volumes, de 400 pages chacun, brochés, au prix de 6 fr. pour un seul volume et de 16 francs les trois ensemble ; — 2° Le *Congrès scolaire de Fribourg*, soit le Rapport sur la deuxième session de l'assemblée générale des instituteurs de la Suisse romande, réunis le 6 août 1866, publié par décision de l'assemblée. Brochure de 72 grandes pages compactes. Prix 75 centimes.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE J.-L. BORGEAUD, ÉDITEUR